



Société de transport  
de Sherbrooke

## **SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE SHERBROOKE**

### **ASSEMBLÉE ORDINAIRE**

### **TENUE AU CENTRE ADMINISTRATIF DE LA SOCIÉTÉ**

**LE 14 OCTOBRE 2016**

**À 12 H**

### **PROCÈS-VERBAL 16-09**

---

#### **Sont présents :**

Mme Danielle Berthold	Vice-présidente
Mme Christine Couture	Administratrice
Mme Ariadne C. Echevers	Administratrice
Mme Chantal L'Espérance	Administratrice
M. Robert Y. Pouliot	Administrateur
M. David W. Price	Administrateur

M. Bruno Vachon avait motivé son absence

#### **Étaient aussi présents :**

Mme Huguette Dallaire	Directrice générale et secrétaire
M. Dany Bélanger	Directeur mobilité intelligente et planification
M. Patrick Dobson	Directeur des opérations et de la livraison du service client
M. Michaël Gauthier	Directeur des ressources humaines
Mme Suzanne Méthot	Directrice générale adjointe et trésorière
M. Louis-André Neault	Directeur du marketing, qualité de services et partenariats

1. **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE -**

En l'absence du président, M. Bruno Vachon, la séance est présidée par Mme Danielle Berthold, vice-présidente.

Madame Berthold déclare l'assemblée ouverte.

---

2. **ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION ET DU CERTIFICAT DE SIGNIFICATION -**

**RÉSOLUTION 099-16**

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que l'avis de convocation et le certificat de signification soient et sont approuvés.

- ADOPTÉ -

---

3. **LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 14 SEPTEMBRE 2016 -**

**RÉSOLUTION 100-16**

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la secrétaire soit et est dispensée de lire le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 14 septembre 2016.

Que le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 14 septembre 2016 soit et est approuvé.

- ADOPTÉ -

---

4. **SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 14 SEPTEMBRE 2016 -**

Les suivis qui devaient être effectués ont tous été réalisés.

---

5. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR -**

**RÉSOLUTION 101-16**

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que l'ordre du jour soit et est approuvé avec l'ajout au **point 17**  
« Affaire nouvelles » :

- Projet Solidarité transport 2016-2017.

- ADOPTÉ -

---

## **PÉRIODE DE QUESTIONS DES PERSONNES PRÉSENTES**

### **Madame France Croteau, RUTASM**

Madame Croteau commente le rapport qu'elle dépose pour des demandes de services additionnels et la planification de la STS et de la Ville.

### **Monsieur Hubert Richard, Fleurimont**

Monsieur Richard questionne les données de l'enquête O-D et émet des commentaires sur la tarification et les autobus électriques.

---

## **6. GRATUITÉ DU TRANSPORT EN COMMUN LES 24 ET 31 DÉCEMBRE 2016 POUR LE TRANSPORT URBAIN ET ADAPTÉ ET LES 25 DÉCEMBRE 2016 ET 1<sup>ER</sup> JANVIER 2017 POUR LE TRANSPORT ADAPTÉ -**

### **RÉSOLUTION 102-16**

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la Société de transport de Sherbrooke accorde à la clientèle la gratuité du transport en commun les 24 et 31 décembre 2016 pour les services urbain et adapté aux personnes handicapées et les 25 décembre 2016 et 1<sup>er</sup> janvier 2017 pour le service de transport adapté.

- ADOPTÉ -

---

## **7. EMPRUNT PAR ÉMISSION D'OBLIGATIONS DE 3 073 000 \$ DATÉE DU 26 OCTOBRE 2016 - RÉSOLUTION DE CONCORDANCE -**

### **RÉSOLUTION 103-16**

**ATTENDU QUE**, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Société de transport de Sherbrooke souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 3 073 000 \$ :

<u>Règlement numéro</u>	<u>Pour un montant de</u>
R-018	507 100 \$
R-018	506 900 \$
R-032	871 530 \$
R-032	657 470 \$
R-032	13 600 \$
R-032	2 400 \$
R-035	281 000 \$
R-037	233 000 \$

**ATTENDU QUE**, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises.

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient et sont amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 3 073 000 \$;

Que les obligations, soit une obligation par échéance, soient et sont datées du 26 octobre 2016;

Que ces obligations soient et sont immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient et sont déposées auprès de CDS;

Que CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et CDS;

Que CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé «Autorisation pour le plan de débits préautorisés destinée aux entreprises»;

Que pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit et est autorisé à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante : Caisse Desjardins des Deux-Rivières de Sherbrooke, 1261, rue King Est, Sherbrooke (Québec), J1G 1E7;

Que les intérêts soient et sont payables semi-annuellement, le 26 avril et le 26 octobre de chaque année;

Que les obligations ne soient et ne sont pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7);

Que les obligations soient et sont signées par le président et la trésorière. La Société de transport de Sherbrooke, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

- ADOPTÉ -

---

8. **EMPRUNT PAR ÉMISSION D'OBLIGATIONS DE 3 073 000 \$  
DATÉE DU 26 OCTOBRE 2016 - RÉOLUTION DE COURTE  
ÉCHÉANCE -**

**RÉSOLUTION 104-16**

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que, pour réaliser l'emprunt au montant total de 3 073 000 \$ effectué en vertu des règlements numéros R-018, R-032, R-035 et R-037, la Société de transport de Sherbrooke émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de : **cinq (5) ans** (à compter du 26 octobre 2016); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2022 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros R-032 et R-037, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

- ADOPTÉ -

---

9. **EMPRUNT PAR ÉMISSION D'OBLIGATIONS DE 3 073 000 \$  
DATÉE DU 26 OCTOBRE 2016 - RÉOLUTION  
D'ADJUDICATION -**

**RÉSOLUTION 105-16**

**ATTENDU QUE**, conformément aux règlements d'emprunt numéros R-018, R-032, R-035 et R-037, la Société de transport de Sherbrooke souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

**ATTENDU QUE** la Société de transport de Sherbrooke a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique «Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal», des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 26 octobre 2016, au montant de 3 073 000 \$;

**ATTENDU QU'**à la suite de cette demande, la Société de transport de Sherbrooke a reçu les soumissions détaillées ci-dessous:

<u>Nom du soumissionnaire</u>	<u>Prix offert</u>	<u>Montant</u>	<u>Taux</u>	<u>Échéance</u>	<u>Coût Réel</u>
Financière Banque Nationale inc.	98,91300	419 000	1,25 %	26-10-2017	2,05484 %
		429 000	1,40 %	26-10-2018	
		440 000	1,55 %	26-10-2019	
		451 000	1,75 %	26-10-2020	
		1 334 000	1,85 %	26-10-2021	
Scotia Capitaux inc.	98,72560	419 000	1,25 %	26-10-2017	2,06141 %
		429 000	1,35 %	26-10-2018	
		440 000	1,50 %	26-10-2019	
		451 000	1,70 %	26-10-2020	
		1 334 000	1,80 %	26-10-2021	
Marchés Mondiaux CIBC inc.	98,98000	419 000	1,20 %	26-10-2017	2,06729 %
		429 000	1,45 %	26-10-2018	
		440 000	1,55 %	26-10-2019	
		451 000	1,75 %	26-10-2020	
		1 334 000	1,90 %	26-10-2021	
Valeurs Mobilières Banque Laurentienne inc.	98,95810	419 000	1,25 %	26-10-2017	2,06746 %
		429 000	1,45 %	26-10-2018	
		440 000	1,55 %	26-10-2019	
		451 000	1,70 %	26-10-2020	
		1 334 000	1,90 %	26-10-2021	
Valeurs Mobilières Desjardins inc.	98,69400	419 000	1,25 %	26-10-2017	2,11910 %
		429 000	1,40 %	26-10-2018	
		440 000	1,55 %	26-10-2019	
		451 000	1,75 %	26-10-2020	
		1 334 000	1,85 %	26-10-2021	

**ATTENDU QUE** l'offre provenant de Financière Banque Nationale inc. s'est avérée la plus avantageuse;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

Que l'émission d'obligations au montant de 3 073 000 \$ de la Société de transport de Sherbrooke soit et est adjugée à Financière Banque Nationale inc.

Que demande soit et est faite à ces derniers de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission.

Que le président et la trésorière soient et sont autorisés à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance.

Que CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipale et de l'Occupation du territoire et CDS.

Que CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé «Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises».

**- ADOPTÉ -**

10. **RAPPORT DE L'ADMINISTRATEUR DU COMITÉ DE RETRAITE DU RÉGIME COMPLÉMENTAIRE DE RETRAITE DES EMPLOYÉS RÉGULIERS DE LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE SHERBROOKE (STS) POUR L'EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2015 -**

**RÉSOLUTION 106-16**

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que, conformément à l'article 11.3.1 b) du règlement numéro 63 concernant le Régime complémentaire de retraite des employés réguliers de la Société de transport de Sherbrooke (STS), le rapport de l'administrateur préparé par Aon Hewitt pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2015, soit et est déposé sur le bureau.

- ADOPTÉ -

---

11. **ABROGATION DE LA RÉSOLUTION 081-16- MODIFICATION DES CRITÈRES D'ÉVALUATION POUR L'APPEL D'OFFRES STS-16-09 « FOURNITURE, INSTALLATION, HÉBERGEMENT ET ENTRETIEN D'UN SERVEUR CENTRAL / BILLETTIQUE » -**

**RÉSOLUTION 107-16**

**ATTENDU** l'entente intervenue entre les membres du Consortium SAE-TA et les membres du Consortium « billettique » afin de mutualiser les équipements et l'hébergement du serveur central dédié SAE-TA en y intégrant le système billettique;

**ATTENDU** une diminution significative des coûts reliés à cette mutualisation et que conséquemment il n'y a pas lieu de procéder à un appel d'offres;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que ce conseil abroge la résolution 081-16 et autorise la STS à acquérir de gré à gré le serveur central / billettique, le tout conformément à la loi.

- ADOPTÉ -

---

12. **COMITÉ D'ADMISSIBILITÉ AU TRANSPORT ADAPTÉ – DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA STS -**

**RÉSOLUTION 108-16**

**CONSIDÉRANT QUE** par sa résolution no 053-13, la Société de transport de Sherbrooke avait procédé à la désignation de ses représentants au comité d'admission au transport adapté;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de remplacer les représentants actuels de la Société de transport de Sherbrooke et/ou de désigner de nouvelles personnes pour la représenter au sein du comité;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que monsieur Serge Vincent, superviseur-répartiteur, soit et est nommé à titre d'officier délégué pour un mandat de deux (2) ans et que monsieur Daniel Désilets, superviseur-répartiteur, soit et est nommé à titre de substitut pour un mandat de deux (2) ans.

- ADOPTÉ -

---

13. **DÉPÔT DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU COMITÉ DE PILOTAGE DU CENTRE DE MOBILITÉ DURABLE DE SHERBROOKE (CMDS) DU 8 JUILLET 2016 -**

**RÉSOLUTION 109-16**

**ATTENDU QU'**il y a lieu, dans le cadre des travaux du Centre de mobilité durable de Sherbrooke (CMDS), d'informer les membres du présent conseil de l'avancement de ceux-ci;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le compte rendu de la réunion du comité de pilotage du Centre de mobilité durable de Sherbrooke (CMDS) du 8 juillet 2016 soit et est déposé sur le bureau.

- ADOPTÉ -

---

14. **CONSIDÉRATION DES SOUMISSIONS REÇUES POUR "SERVICES PROFESSIONNELS EN ACTUARIAT-CONSEIL DANS LE CADRE DE L'APPLICATION DE LA LOI 15 ET LA NÉGOCIATION DE LA RESTRUCTURATION DU RÉGIME DE RETRAITE À PRESTATIONS DÉTERMINÉES DE LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE SHERBROOKE" - APPEL D'OFFRES STS-16-07 -**

**RÉSOLUTION 110-16**

**ATTENDU QUE** la Société de transport de Sherbrooke (STS) a procédé, le 13 juillet dernier, à un appel d'offres public (STS-16-07) pour des services professionnels pour fournir tout service-conseil ou tout service actuariel dans le cadre de l'application de la Loi favorisant la santé financière des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal et la négociation de la restructuration du régime de retraite à prestations déterminées de la Société de transport de Sherbrooke;

**ATTENDU QUE** deux (2) soumissions ont été jugées conformes;

**ATTENDU QU'**un comité de sélection, formé conformément à l'article 4.1 du Règlement numéro R-003 sur la délégation de pouvoirs, a évalué et analysé les offres de services selon un système de pondération et d'évaluation, conformément à l'article 96,1 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (L.R.Q., c. S-30.01) et à la politique d'achat de biens et services adoptée par le conseil d'administration de la Société de transport de Sherbrooke par sa résolution no 013-04;

**ATTENDU QUE** deux (2) soumissions ont obtenu le nombre minimal de points de 70 au pointage intérimaire, à savoir :

- Morneau Shepell Itée;
- Optimum Actuaire et Conseillers inc.

**ATTENDU** la recommandation du chef de l'approvisionnement;

IL EST **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

Que le contrat pour les services professionnels en actuariat-conseil dans le cadre de l'application de la loi 15 et la négociation de la restructuration du régime de retraite à prestations déterminées de la STS soit et est octroyé pour une période de deux ans, selon les termes et conditions prévus aux documents d'appel d'offres, au soumissionnaire conforme ayant obtenu le meilleur pointage final, soit **Optimum Actuaire & Conseillers inc.**

Que la directrice générale soit et est autorisée à permettre la levée d'option d'une période additionnelle d'un an selon les mêmes termes et conditions prévus au contrat si les négociations ne sont pas terminées.

Que le bordereau de prix déposé par Optimum Actuaire et Conseillers inc. soit et est annexé à la présente pour en faire partie intégrante à savoir :

Honoraires actuaire senior	275,00 \$ plus taxes
Honoraires actuaire intermédiaire	175,00 \$ plus taxes
Honoraires ressources professionnelles support	125,00 \$ plus taxes
Honoraires support administratif	75,00 \$ plus taxes

Que le rapport du chef de l'approvisionnement et le bordereau de prix soient et sont conservés aux archives sous le no A16-29.

- ADOPTÉ -

---

## 15. **ADJUDICATION DU CONTRAT DE LOCATION D'IMPRIMANTES MULTIFONCTIONS -**

### **RÉSOLUTION 111-16**

**ATTENDU QUE** les contrats de location des quatre (4) imprimantes multifonctions viennent à échéance;

**ATTENDU QUE** la Société a participé à l'appel d'offres lancé par le Centre des services partagés du Québec (CSPQ);

**ATTENDU** la recommandation du chef de l'approvisionnement;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le contrat pour la location des quatre (4) imprimantes multifonctions soit et est octroyé à Xerox pour une période de 60 mois au montant de 32 019,60 \$ plus taxes en ajoutant le coût par impression pour la période correspondante tel qu'indiqué au tableau joint à la présente résolution.

Que le rapport du chef de l'approvisionnement soit et est conservé aux archives sous le no A16-30.

- ADOPTÉ -

---

**16. BORDEREAU DE LA CORRESPONDANCE -**

**RÉSOLUTION 112-16**

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le bordereau de la correspondance reçue pour le mois de septembre 2016 soit et est déposés sur le bureau.

- ADOPTÉ -

---

**17. PROJET SOLIDARITÉ TRANSPORT 2016-2017 -**

**RÉSOLUTION 113-16**

**CONSIDÉRANT** la demande de la Concertation sherbrookoise de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, laquelle est coordonnée par la Corporation de développement communautaire (CDC) de Sherbrooke, de poursuivre l'entente intervenue avec la STS en contribuant au Projet Solidarité Transport en 2016-2017 par la réduction de 50 % dans l'achat de titres de transport, et ce, jusqu'à un plafond annuel de 15 000 \$;

**CONSIDÉRANT** les résultats déposés sur le projet pilote et les besoins qui ont été identifiés par 30 organismes communautaires répartis à travers les quartiers les plus défavorisés à Sherbrooke;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la STS soit et est autorisée à fournir des titres de transport à la Concertation sherbrookoise de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (CDC) en contribuant sous la forme d'un rabais de 50 % sur lesdits titres, et ce, jusqu'à concurrence d'un montant pour la STS de 15 000 \$ pour la période de 2016-2017.

- ADOPTÉ -

---

**MESSAGE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION -**

Aucun message

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE -**

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la présente assemblée soit levée à 12 h 32

Sherbrooke (Québec), le 14 octobre 2016

La vice-présidente,

Danielle Berthold

La secrétaire,

Huguette Dallaire